

ECONOMIES D'ENERGIE :

un retard déjà observé par rapport aux objectifs nationaux

2030 : réduire de **20 %** la consommation énergétique finale par rapport à 2012, soit une baisse de 1,2% par an

2028 : réaliser **12%** d'économies d'énergie par rapport à 2016, soit **51 TWh** pour le secteur résidentiel et **36 TWh** pour le tertiaire

2017 : La consommation primaire est quasiment stable par rapport à 2016. Corrigée des variations climatiques, elle **croît légèrement, de 0,8 % (SDES)**.

PROPOSITION 1 - PROMOUVOIR LES CONTRATS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (CPE)

Les **contrats avec garanties réelles d'économies d'énergie** (contrats de performance énergétique – CPE, contrats de marchés globaux de performance - ex-CREM, contrats de partenariat) ont prouvé leur efficacité et facilitent l'engagement des maîtres d'ouvrage par les garanties financières qu'ils apportent aux clients et en coût global.

- **Observatoire des CPE** : élargir le champ d'étude à l'ensemble des CPE
- **Rénovation Energétique** : Massifier le recours aux CPE Rénovation Technique
- **Simplifier** en fixant un standard des clauses contractuelles
- **Substituer** l'audit obligatoire par l'étude énergétique du CPE

Les avantages des CPE

- **Approche en coût global** sur la durée
- **Garantie financière** des économies annoncées
- **Maintien de ces économies dans le temps** grâce à un suivi et une exploitation/maintenance rigoureux.

PROPOSITION 2 - RENFORCER L'EFFICACITE DES CERTIFICATS DES ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) POUR LES GARANTIES REELLES

L'analyse des statistiques des CEE, combinée aux informations de nos adhérents et de nos partenaires, montre que les CEE ne sont pas suffisamment incitatives pour déclencher des opérations de rénovation technique avec garantie de performance énergétique.

Fort de ce constat, le SNEC propose de valoriser ces économies réelles :

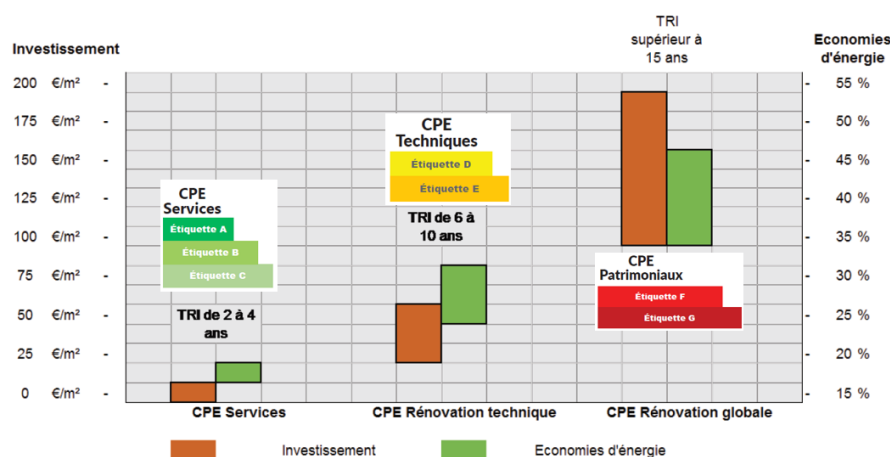
- Promouvoir les fiches CPE Services, où l'opérateur s'engage à réduire de 10% les consommations grâce au pilotage
- Augmenter l'incitation pour les opérations réalisées dans le cadre d'un CPE, où les économies réelles seraient davantage récompensées que les économies théoriques
- Revalorisation des opérations avec économies réelles garanties, en bonifiant davantage les opérations ambitieuses (-30 à -40%) et celles où l'opérateur s'engage à indemniser à 100% en cas de dépassement

PROPOSITION 3 - DEVELOPPER DES APPROCHES SPECIFIQUES PAR MARCHE

Les enjeux, problématiques, ressorts de décision diffèrent selon les segments de marché – résidentiel, tertiaire, industriel, public ou privé – : des politiques et moyens spécifiques doivent être déployés pour chacun d'entre eux.

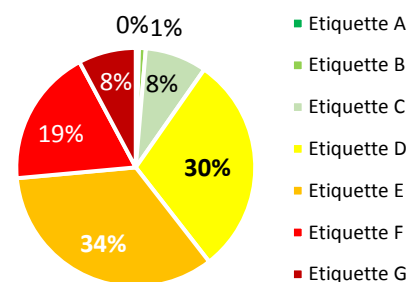
Secteur résidentiel collectif

Avoir une approche différenciée suivant la performance des bâtiments :



Investissements et économies d'énergie par type de CPE

Les bâtiments D et E représentent 64% de la consommation



Consommation résidentielle étiquette DPE

- Promouvoir les CPE Services
- Substituer l'audit obligatoire par l'étude énergétique du CPE
- Identifier les gisements d'économies d'énergies en généralisant le carnet numérique du bâtiment
- Favoriser les programmes d'action contre la précarité énergétique, par le biais d'une labellisation de l'ANAH, et en simplifiant les modes de preuve dans le collectif privé



Bâtiments tertiaires

- Pour le tertiaire Privé :
 - Décret Tertiaire : Mentionner les CPE comme support de l'amélioration énergétique
 - Promouvoir la « valeur verte » des bâtiments, via une certification (HQE, BREEAM®, LEED®) garantissant une meilleure visibilité auprès des locataires et des investisseurs en cas de revente
- Pour le tertiaire public :
 - Massifier la mise en place de CPE rénovation Technique, pour couvrir 75% du parc en 2030
 - Lancer des appels à manifestation d'intérêts pour la rénovation d'ensemble de bâtiments
 - Accompagner les collectivités en explicitant la note Eurostat pour la prise en compte des investissements

Secteur industriel

- Poursuivre les appels à projet avec des aides publiques, à l'image du dispositif ENERGIEBIO de l'ADEME
- Mettre en place des fonds de garantie pour couvrir les risques exogènes (risques de contreparties)
- Former des Energy Manager pour intégrer les avantages de l'efficacité énergétique dans les plans d'investissements

